

## **Nétiquette**

---

La Municipalité de Sainte-Croix utilise les médias sociaux afin d'informer ses citoyens et ses citoyennes, et de promouvoir ses services et ses activités.

Sa présence sur les médias sociaux et autres plateformes numériques a pour objectif d'assurer un lien de communication dynamique avec la population.

### **Règles de bonne conduite**

Pour permettre des échanges harmonieux et assurer un environnement communicationnel respectueux, certaines règles de bonne conduite s'appliquent.

C'est pourquoi la Municipalité ne tolérera aucun contenu :

- diffamatoire, haineux, raciste, sexiste, xénophobe, menaçant, insultant, injurieux, vulgaire, obscène, offensant, incompréhensible, abusif ou hors sujet;
- répété ou écrit en lettres majuscules sans que ce soit justifié;
- publicitaire, promotionnel ou propagandiste;
- visant à faire de la publicité pour un individu, une organisation, un produit ou un parti politique, ou cherchant à discréditer un individu.

Dans ce contexte, nous nous réservons le droit :

- de retirer des plateformes utilisées, sans préavis, les commentaires ne respectant pas les règles énoncées précédemment;
- de faire un signalement ainsi que de bannir ou de bloquer un usager selon les procédures prévues par les différents médias sociaux;
- de supprimer tout renseignement que nous considérons comme sensible ou non nécessaire à la compréhension du message.

### **Authenticité des contenus et hyperliens**

Les internautes doivent s'assurer que les contenus qu'ils diffusent sont authentiques et n'enfreignent aucun droit (de propriété, de confidentialité ou autre) d'une tierce personne ou d'une entité.

L'ajout d'hyperliens vers d'autres sites est autorisé si leur contenu est pertinent et lié aux discussions ou aux sujets abordés. Soulignons néanmoins que la Municipalité n'approuve aucun de ces autres sites ni leur contenu.

Par ailleurs, la publicité et la pollution informatique ne sont pas tolérées.

En plus de vous soumettre aux règles de notre netiquette, le RNF vous invite à respecter les conditions d'utilisation de chaque plateforme utilisée :

- Facebook

Notez que la Municipalité n'a pas de contrôle sur les publicités générées automatiquement par ces plateformes et qu'il n'approuve aucunement le contenu de ces publicités.

Enfin, considérant que les médias sociaux évoluent constamment, la Municipalité se réserve le droit, sans préavis, de modifier les règles de conduite prévues dans cette netiquette ou de fermer un compte.

**Vous avez un commentaire?**

Pour formuler un commentaire relatif à l'utilisation des médias sociaux par la Municipalité, les internautes sont invités à écrire à [sainte.croix@ville-sainte-croix.ca](mailto:sainte.croix@ville-sainte-croix.ca)